



Concours d'aide financière aux étudiants œuvrant en soins palliatifs et de fin de vie pour favoriser le réseautage et les collaborations

Bourse pour la participation à des congrès

Guide d'information

Afin de permettre à notre relève de gagner en confiance et en visibilité et d'avoir une retombée maximale, le réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie – **RQSPAL** propose un concours de bourses de déplacements pour assister à des congrès pertinents au regard du développement des soins palliatifs et de fin de vie (SPFV).

Ainsi, le réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie – RQSPAL versera des bourses d'un montant maximum de 1 000\$ aux membres étudiants qui seront éligibles et qui soumettront une demande.

Les étudiants à la maîtrise et les stagiaires postdoctoraux ne peuvent recevoir plus d'une bourse dans le cadre de leur programmes d'études et de recherche alors que les étudiants au doctorat peuvent obtenir jusqu'à deux bourses dans le cadre de leur formation

1. Spécifications :

- Le support financier demandé doit être d'un maximum de 1000\$. Votre budget peut excéder 1000\$, mais nous ne rembourserons qu'un maximum de 1000\$
- Un étudiant ne peut appliquer qu'une fois par année financière (1^{er} avril au 31 mars)
- Date de lancement du concours 1^{er} octobre 2018.
- Il y a une enveloppe budgétaire maximale de **12 000\$** par année pour ce concours. Comme les congrès sont répartis sur l'ensemble de l'année, une première tranche de 6 000\$ sera disponible entre le 1^{er} octobre et le 31 mars. Un deuxième montant de 6 000\$ sera disponible du 1^{er} avril au 30 septembre. Dans l'éventualité où les fonds d'une période de 6 mois ne sont pas utilisés, ils seront reportés sur la période suivante. Une fois le maximum atteint dans chaque tranche, aucune aide financière ne sera remise avant la période de 6 mois subséquente. Nous allons tenter de garder notre site web à jour sur le montant toujours disponible afin de ne pas travailler inutilement.

2. Admissibilité :

- Tous les étudiants membres¹ du RQSPAL inscrits à un programme d'études de 2^e ou 3^e cycle ; les médecin-résident ayant une participation significative en recherche (au moins 50% du temps)¹, ou est un stagiaire post-doctoral¹. Les mêmes règles sur la participation s'appliquent à tous les membres étudiants.
- Présenter une affiche scientifique ou une communication orale dans un congrès canadien ou international des résultats, d'une méthodologie, d'une recension d'écrit ou de tout autre sujet pertinent à la recherche sur la thématique des soins palliatifs.
- Le directeur ou le co-directeur de recherche doit être membre régulier du RQSPAL.
- L'étudiant dont le résumé a été accepté.
- L'étudiant est le premier auteur de la présentation.

3. Instructions :

- Une fois l'abrégé accepté, vous pouvez soumettre votre demande. Afin que votre demande soit considérée, vous devez soumettre le formulaire dûment complété qui se trouve sur le site web du RQSPAL <http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/concours/>
- Dates du dépôt des dossiers est en continue entre les périodes du 1^{er} octobre au 31 mars et du 1^{er} avril au 30 septembre.
- La demande d'aide financière doit être effectuée au moins 2 semaines avant la tenue du congrès et seulement une seule fois par congrès.
- Lettre de motivation de l'étudiant doit inclure les éléments suivants (maximum 200 mots) :
 - Motivation et objectifs au congrès
 - Structure et clarté des idées
- Le budget détaillé (texte explicatif, tableau word ou fichier Excel) comprenant 1000 caractères au maximum doit être joint à la demande. Il est important de noter que nous ne rembourserons les dépenses qu'une 1 journée précongrès et 1 journée post-congrès. Par exemple, si votre congrès est du 3 au 5 octobre, nous n'accepterons que les per diem et les montants d'hébergement du 2 au 6 octobre. Les frais de déplacement (avion, autobus, train, taxi, etc..) peuvent être en dehors de cette période (+ ou – une journée).
- Le dossier complet de candidature (formulaire + lettre de motivation + budget détaillé et justifié + confirmation d'acceptation de votre présentation), sous forme d'**un document PDF**, doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante : concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca

¹ Il est pertinent de rappeler que la participation régulière aux activités du RQSPAL est obligatoire pour être considéré comme membre étudiant (i.e., participation aux activités suivantes : journée scientifique de la recherche, rencontre annuelle des membres du RQSPAL, 50% des conférences mensuelles du RQSPAL, réunion du Comité étudiant du RQSPAL). Un justificatif de votre participation sera exigé lors de la demande d'aide financière.

- Veuillez noter que suite à votre soumission:
 - Vous recevrez un message de confirmation de réception de votre demande
 - Votre application sera soumise à un comité scientifique pour évaluation
 - Votre application sera acheminée à votre superviseur à l'adresse courriel que vous donnez. Votre superviseur sera invité à confirmer votre statut.
- Si votre candidature est évaluée favorablement, vous pourrez faire la demande de remboursement une fois l'événement passé.
- Les demandes incomplètes seront rejetées et un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la situation.

4. Procédure pour obtenir le versement de la bourse :

- a) La bourse vise uniquement à rembourser les dépenses en lien avec la participation au congrès. Le rapport de dépense devra être signé par le directeur/co-directeur de recherche.
- b) Vous devez compléter le formulaire qui est au <http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/concours/>. Vous devez entre autres, remettre une preuve de **participation** à votre congrès lors de la demande de remboursement.
- c) Le montant maximal du remboursement est de 1 000\$ et correspondant à la totalité ou à une fraction de vos dépenses de congrès (**c-à-d. si vos dépenses de congrès sont de 726,88\$, la facture devrait être de 726,88\$ et non pas de 1 000\$. Le RQSPAL ne paiera pas pour les dépenses de congrès d'autres co-auteur**). Nous avons besoin des factures originales attestant les dépenses (transport, hébergement, frais d'inscription etc..). L'alcool n'est pas une dépense admissible. Il est important de noter que nous ne rembourserons les dépenses qu'une 1 journée précongrès et 1 journée post-congrès. Par exemple, si votre congrès est du 3 au 5 octobre, nous n'accepterons que les per diem et les montants d'hébergement du 2 au 6 octobre. Les frais de déplacement (avion, autobus, train, taxi, etc..) peuvent être en dehors de cette période (+ ou – une journée).
- d) Faites-nous parvenir le formulaire dûment complété par courriel à: concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca
- e) De plus, envoyez à concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca une épreuve finale de votre affiche scientifique ou de votre présentation orale en format PDF (résolution moyenne, taille n'excedant pas 2 Mo) afin de permettre au coordonnateur de valider la présence des logos du RQSPAL. Si vous avez omis de mentionner le support du RQSPAL (ou les logos), le remboursement vous sera refusé et vous perdrez votre bourse de congrès.
- f) Vous avez jusqu'à 6 mois après l'événement pour faire votre demande de remboursement.
- g) Un chèque sera émis dans une période de 4 à 6 semaines après la réception de la demande de remboursement.

- h) Néanmoins, nous réitérons l'importance de l'engagement des directeurs dans le financement d'une partie de la participation de l'étudiant aux congrès.

5. Engagement post-financement et rayonnement

- a. Étant donné que le RQSPAL a financé une partie des frais de participation au congrès, il est exigé que des références au RQSPAL soient stipulées dans les communications subséquentes.
- i. Obligation d'utilisation du logo du RQSPAL et d'inscrire l'affiliation au RQSPAL dans l'affiche ou la présentation powerpoint qui sera présentée lors du colloque. Vous pouvez le trouver à <http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/ressources/>
 - ii. Autorisation au RQSPAL d'afficher la présentation ou l'affiche sur le site web. Dans l'éventualité où l'étudiant juge qu'il n'est pas approprié de partager sa présentation ou son affiche (résultats non publiés), celui-ci devra, une fois qu'il jugera approprié, donner l'autorisation au RQSPAL de diffuser sur son site web.
 - iii. Obligation de présenter les résultats de son projet lors d'une journée scientifique, lors d'un événement organisé par le comité étudiant ou lors d'une conférence mensuelle du RQSPAL.
 - iv. Une remise de prix officielle sera tenue lors de notre journée scientifique ou lors de la journée annuelle de l'Association québécoise de soins palliatifs (AQSP). Il est fortement recommandé que le récipiendaire soit présent lors de la remise du prix.